



Numéro FAQ – 14-033

Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

Prescription: 14-15 Utilisation des matériaux de construction

Chiffre, alinéa: [5.2.1 alinéa 3](#)

Thème: Pose de câbles avec un comportement critique « cr » dans les voies d'évacuation

Date de la décision: 24.09.2024

Question:

Selon la DPI 14-15 chiffre 5.2.1 al. 3, les câbles caractérisés par une réaction critique au feu d'après la directive de protection incendie « Matériaux et éléments de construction » ne doivent être utilisés ni dans les voies d'évacuation horizontales, ni dans les voies d'évacuation verticales. Pour certaines applications, il est parfois difficile de trouver sur le marché des câbles sans réaction critique pour répondre à une nécessité sur le plan électrotechnique.

Afin de satisfaire aux exigences de la DPI 14-15, les autorités cantonales de protection incendie sollicitent des propositions de solutions. Les systèmes proposés doivent garantir une séparation résistante au feu entre la voie d'évacuation et les câbles caractérisés par une réaction critique au feu. Les solutions proposées doivent notamment présenter une résistance au feu correspondant à celle du compartiment coupe-feu lié à l'affectation ; la résistance doit cependant atteindre au moins EI 30.

Les gaines d'installation avec résistance au feu peuvent être testées selon la norme SN EN 1366-5 « Essais de résistance au feu pour installations - Partie 5 : Gains pour installations techniques » et classées EI tt. Il existe actuellement sur le marché deux types de gaines qui répondent aux normes SN EN 1366-5 et SN EN 13501-2. Les gaines pour installations techniques en métal avec tissu coupe-feu intumescent et les gaines pour installations techniques en plaques de plâtre ou en béton allégé armé de fibres de verre résistant à l'eau et au gel de la classe de matériaux A1.

Les gaines pour installations techniques avec une résistance au feu EI tt selon la norme SN EN 1366-5, telles qu'elles figurent notamment dans la DPI 17-15 annexe au chiffre 3.3.4 ou dans le guide de protection incendie 2009-15 / 5.5.2 al. b, constituent-elles une proposition de solution appropriée pour y faire passer les câbles électriques ?

Réponse du CPPI:

L'emploi de gaines selon la norme SN EN 1366-5 n'est pas autorisé dans la mesure où les gaines ainsi testées ne garantissent pas l'étanchéité de l'espace vide. L'essai selon la norme SN EN 1366-5 détermine, conformément au domaine d'application de cette dernière, la



résistance au feu de la traversée du mur et du plafond des gaines pour installations techniques.

Selon la DPI 14-15 chiffre 5.2.1 al. 3, les câbles caractérisés par une réaction critique au feu (cr) ne doivent pas être utilisés dans les voies d'évacuation horizontales et verticales. Par conséquent, les câbles caractérisés par une réaction critique au feu doivent être acheminés dans un compartiment coupe-feu séparé.

Explication / interprétation

FAQ publiée